



Réf: Dossier N° 024964

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CHANDELIER OPTIQUE »

Siège social Abidjan, Attécoubé, ABOBODOUME, lot 92, ilot 2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/07/2021, et enregistrés au CEPICI le 12/07/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CHANDELIER OPTIQUE »

Objet:

- Optique :
- Consultation Ophtalmologique;
- Commerce général ;
- Restauration;
- Transfert d'argent ;
- Vente de voiture et de pièces détachés ;
- Vente de portable et accessoires téléphoniques ;
- Import-export;
- Toutes prestations de services.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

Et généralement, toute opérations financières, immobilière, commerciales. industrielles. mobilières et se directement ou indirectement à l'objet rapportant social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales Capital social Dix Mille (10,000)F CFA chacune en numéraires. numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: Abidjan, Attécoubé, ABOBODOUME, lot 92, ilot 2

<u>Dirigeant(s)</u>: MIIe BLAHOUA GATY FLORENCE CLAVERIE (COGÉRANT), M AKISSI KINGBA ANTOINE (COGÉRANT)

RCCM: n°Cl-ABJ-03-2021-B12-03012 du 10/08/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

<u>Dépôt au greffe</u>: n°20707/GTCA/RC/2021 du 10/08/2021

